



1. EDITORIAL

Suite à la reprise de l'activité de réparation de l'association ACCORD, le service s'est développé dans le ressort du TGI de Strasbourg dès le mois de mars 2015.

Le service est ainsi partagé en 2 pôles, Haut-Rhin et Bas-Rhin.

L'équipe s'est renforcée de deux éducateurs spécialisés intervenants dans le Bas-Rhin et a changé de directeur.

En conséquence, l'activité de l'année 2015 enregistre une augmentation à 252 mesures.

L'activité est toujours variée et remplit sa mission aux différents niveaux :

- des mineurs et de leurs parents
- des victimes
- de la société par la dimension citoyenne de l'activité indirecte.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

• Activité du service (en nombre de cas)

	2013		2014		2015	
	dossiers	cas	dossiers	cas	dossiers	cas
Entrées	135	205	113	169	287	371
Sorties	110	184	129	178	208	279
Facturés	162		162		252	

• Nature de la commande

Evolution sur 3 années :	2013	2014	2015
Parquet	67 %	69 %	86 %
Juges des Enfants	33 %	31 %	14 %

• Les auteurs concernés (au niveau des sorties)

	2013	2014	2015
9 ans	0	2	0
10 ans	0	0	0
11 ans	6	1	1
12 ans	4	4	3
13 ans	19	26	19
14 ans	29	28	39
15 ans	38	31	60
16 ans	26	34	59
17 ans	32	34	49
18 ans	28	15	40
19 ans	2	3	7
20 ans	0	0	2
21 ans	0	0	0
Total	184	178	279

Origine géographique :

	2013	2014	2015	
			SERP67	SERP68
Bas-Rhin	28.5 %	27.5 %	37.27%	15.06 %
Haut-Rhin	71.5 %	72.5 %	0	47.67 %
Dont Colmar	17.3 %	22.7 %	0	15.40 %
Dont Strasbourg			21.86%	0

Les victimes :

	2013	2014	2015
Personnes morales	78 %	84 %	80 %
Personnes physiques	22 %	16 %	20 %

Les infractions traitées :

la violence et le non-respect :	43.4 %
le vol :	31.2 %
les dégradations :	23.7 %
Autre :	1.7 %

La prestation du service :

Les types de réparation

Les auteurs effectuent parfois simultanément des démarches auprès des victimes et de la collectivité. C'est pourquoi le nombre de réparations indirectes et directes dépasse 178.

* Des réparations **directes** sont effectuées par 99.4 % des auteurs, ce chiffre est en très nette progression et traduit l'intérêt porté à la victime.

* Des réparations **indirectes** sont réalisées par 68.5 % des auteurs.

Résultats (mesures sorties)

La durée moyenne de prise en charge est de 4 à 5 mois, et correspond à la préconisation du référentiel.

Le tableau de bord met en évidence une légère augmentation des **réparations terminées à 91%**, alors que **3** situations ont fait l'objet d'une proposition complémentaire.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

Le service a connu un fait marquant au cours de l'année 2015 puisque son activité a été étendue au Bas-Rhin comme conséquence de la reprise par l'ARSEA des mesures de réparation précédemment réalisées par l'association ACCORD. L'accueil d'une stagiaire en 2^{ème} année éducateurs spécialisés depuis septembre 2015 permet un accompagnement collectif et des temps de relecture supplémentaires.

Un souhait de mobilité interne à l'ARSEA formulé en 2014 par une des éducatrices a donné l'occasion à une de ses collègues du service AEMO de venir expérimenter la mesure de réparation pénale pour mineure, occasion pour le service d'accueillir un regard nouveau, le temps d'une période de remplacement qui a perduré en 2015 dans le cadre d'un remplacement de congés parental.

3.2. Partenariat

- **Le développement du réseau de partenaires : une démarche citoyenne**

En 2015, 71 partenaires ont constitué l'offre possible pour la réalisation d'activités de réparation « indirectes ».

La caractéristique de « service public » étendue aux collectivités territoriales concerne 59,5 % des lieux d'accueil où se sont exercées des activités de réparation ; ce secteur a repris un niveau précédent au détriment des secteurs humanitaire, sportif et socio-culturel qui sont en léger retrait.

A côté de quelques conventions à caractère territorial réalisées sous l'égide de la DTPJJ, de nouvelles conventions ont été signées avec des partenaires avec lesquels le service avait une expérience de collaboration.

L'expérience d'une rencontre collective depuis plusieurs années a confirmé la pratique en alternance, d'une année à l'autre, entre le bilan avec chaque partenaire ayant signé une convention et une rencontre où l'échange est enrichi par la diversité.

3.3. Travail avec les familles

Dans le cadre de la mesure de réparation pénale, le travail avec les familles se limite à l'implication des détenteurs de l'autorité parentale dans la démarche proposée et dans le projet personnalisé de réparation.

En cas de séparation, une l'invitation est adressée aux deux parents.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

La participation des bénéficiaires a été systématisée en 2015, distinguant les mineurs, leurs parents et les jeunes majeurs, ainsi que la nature de la mesure. Le questionnaire est envoyé sur le mode de l'anonymat quand le dossier est clos. **32** parents et **34** mineurs et **2** majeurs ont répondu.

Les effets de l'intervention du service ont été jugés favorables par les parents pour 2/3 des situations, de manière explicite, les autres ne sachant se prononcer. 72% des mineurs ont estimé que la réparation a été utile pour eux.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

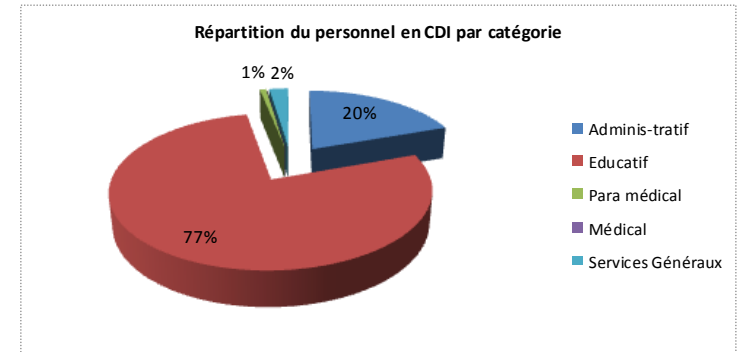
Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

	2013	2014	2015
	2,46	2,46	2.56

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équiva-

	TOTAL	Encadrement*	Adminis-tratif	Educatif	Para médi-cal	Services Généraux
CDI	2,56		0,50	1,98	0,02	0,06
CDD tempo-	1,72			1,72		
CDD remplace-ment	0,00					
Contrats aidés	0,00					

* Directeur mis à disposition



Ce petit service constitue une équipe dynamique ; la complémentarité est active.

6. CONCLUSION

La vie du service en 2015 a été marquée par l'extension de son activité dans le ressort du TGI de Strasbourg.

L'ensemble des mesures prévues ont pu être réalisées.

Alors que le service s'apprêtait à ouvrir en 2015 le chantier de la réactualisation de son projet de service, la reprise définitive de l'activité de réparation pénale sur le ressort des TGI de Strasbourg et la nécessité de réorganiser le service a retardé ce travail qui sera engagé en 2016.

Dans cet espace ouvert, le SERP prend à cœur de fournir une prestation satisfaisante pour les bénéficiaires et les commanditaires, en restant vigilant à l'innovation et à l'adaptation.